

2021/008
Annule et remplace la délibération
COMMUNE D'AUMESSAS

Envoyé en préfecture le 26/02/2021

Reçu en préfecture le 26/02/2021

Affiché le 2021/007

ID : 030-213000250-20210111-2021008-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 11 janvier à 18 heures le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BARRAL, Le Maire.

Etaient présents : Philippe BARRAL, Ariane ALBARIC, Gérard VOLOT Nathalie DECLERCK, Dorine PARISI, Liliane TARROU Corinne VIEILLEDEN, Bernard ANDRE, Sylvain DENIS, Nicolas DE SCHRYVER Paul REMISE.

Absents représentés :

Bernard ANDRE à donné procuration à Sylvain DENIS

Absent excusé non représenté :

Secrétaire de séance : DENIS Sylvain.

Objet : Demande de subvention pour projet de rénovation énergétique des bâtiments communaux.

Monsieur le Maire informe les Membres présents que :

Vu la délibération du 11 janvier 2021 approuvant l'opération relative aux travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux,

Considérant que :

La rénovation des bâtiments communaux permettra :

- De diminuer la dépense énergétique de la municipalité
- De contribuer à la lutte contre les gaz à effet de serre
- D'améliorer le confort des usagés (agents municipaux, maîtresse, élèves, locataires, équipe municipale, usagés)
- D'offrir une plus grande disponibilité des locaux communaux pour proposer diverses activités culturelles (exposition, réunions publiques, ...)
- De donner de la plus-value aux bâtiments communaux
- D'augmenter l'offre locative et sociale (rénovation thermique d'un appartement à caractère social)
- D'apporter des revenus supplémentaires à la commune (location d'un appartement et location de la salle des fêtes)

Ces travaux de réhabilitation thermique peuvent bénéficier de subventions.

2021/008
Annule et remplace la délibération
COMMUNE D'AUMESSAS

Envoyé en préfecture le 26/02/2021
 Reçu en préfecture le 26/02/2021
 Affiché le **2021/007**
 ID : 030-213000250-20210111-2021008-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit en HT:

DEPENSES	RECETTES
<p>DESCRIPTIF DE L'OPERATION : Rénovation énergétique des bâtiments communaux :</p> <p>Réalisation des travaux en deux(2) tranches</p>	
<p>1ere tranche 2021 146790,26€ H.T</p> <p>pour le bâtiments suivants : ancienne gare, ancienne poste, école</p> <p>huisserie : 72 318,8€</p> <p>isolation mur.....37 195,96 €</p> <p>isolation plancher.....0€</p> <p>isolation plafond.....26 525,5€</p> <p>VMC.....3 000€</p> <p>chauffage.....3 650€</p> <p>Honoraires divers :4 100 €</p>	<p>1ere tranche 2021 146790,26€ H.T</p> <p>DSIL/DETR (30%)..... 44 037,08€</p> <p>Région (30%)..... 44 037,08€</p> <p>Département (20%)29358,05€</p> <p>Fonds propres..... 9358,05€</p> <p>Emprunt..... 20 000 €</p>
<p>2eme tranche 2022 169577,00€ HT</p> <p>pour le bâtiments suivants : les Charmilles(Mairie), la Cure(salle d'exposition)</p> <p>huisserie : 58 000€</p> <p>isolation mur.....73 273€</p> <p>isolation plancher.....6 300€</p> <p>isolation plafond.....19 160€</p> <p>VMC.....0€</p> <p>chauffage.....12 844€</p> <p>Honoraires divers :0 €</p>	<p>2eme tranche 2022 169577€ HT</p> <p>DSIL/DETR (30%)50 873,10€</p> <p>Région (30% plafond 50000)..... 50 000,00€</p> <p>Département (20%).....33 915,40€</p> <p>Fonds propres.....14 788,50€</p> <p>Emprunt..... 20 000,00€</p>
<p>TOTAL DÉPENSES 316 367,26€ HT</p>	<p>TOTAL RECETTES 316 367,26€ HT</p>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de valider le plan de financement prévisionnel tel que repris ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, mois et an susdits
 Pour copie certifiée conforme et exécutoire

Le Maire

Philippe BARRAL

Adjointe Déléguée



(Handwritten signature)